

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2024, le conseil d'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA24 073 à OCA24 077 – Résolution CA24 09 0321 / Dossier 1243066026

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville :

- Règlement sur le bruit (RCA22 09010, chapitre IV, article 44);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);*
- Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20, paragraphe 3°);*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°).*

OCA24 078 – Résolution CA24 09 0323/ Dossier 1248153009

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires ou interdites :

- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°).*

OCA24 079 – Résolution CA24 09 0324/ Dossier 1242932002

Ordonnance établissant des postes d'attente pour les autobus :

- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 6°).*

OCA24 080 – Résolution CA24 09 0325 / Dossier 1241066013

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)*

OCA24 081 – Résolution CA24 09 0326 / Dossier 1241066015

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA24 078 et OCA24 081 peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux.

FAIT à Montréal, le 18 décembre 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert